



Présence du HCR prévue en 2014

Nombre de bureaux	3
Effectifs totaux	67
Internationaux	10
Nationaux	44
Volontaires des Nations Unies	13

Personnes relevant de la compétence du HCR

Les personnes relevant de la compétence du HCR dans le cadre de son opération au Congo en 2014 seront, selon ses prévisions : les réfugiés originaires de la RDC arrivés dans le pays en 2009 et dont le rapatriement librement consenti est en cours ; les réfugiés centrafricains ayant fui la crise en cours dans leur pays, les réfugiés rwandais s'étant exilés à la suite du génocide et les réfugiés angolais chassés par les conflits qui se sont succédé dans leur pays entre 1961 et 2002.

Aperçu

Environnement opérationnel

- La République du Congo (Congo) a ratifié la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967, ainsi que la Convention de l'OUA de 1969. Cependant, le pays ne s'est pas encore doté d'une législation globale régissant l'asile et le traitement des réfugiés. Le Congo n'a adhéré ni à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides, ni à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. Il est signataire de la Convention de Kampala, mais ne l'a pas encore ratifiée.
- La plupart des réfugiés vivant au Congo ont été reconnus d'emblée comme tels. À la fin du premier semestre 2013, le Congo accueillait plus de 60 000 réfugiés et demandeurs d'asile, originaires de l'Angola, de la République centrafricaine (RCA), de la République démocratique du Congo (RDC), du Rwanda et du Tchad.
- L'acheminement de l'aide humanitaire aux réfugiés qui vivent dans le nord du pays est contrarié par plusieurs défis logistiques, dus aux caractéristiques de l'environnement opérationnel. Citons notamment l'impossibilité d'accéder par la route aux secteurs où se trouvent 80 pour cent des réfugiés et les variations dans le niveau des eaux, qui interdisent toute navigation fluviale pendant six mois.
- En juin 2013, le Congo a invoqué les clauses de cessation pour les réfugiés rwandais qui avaient fui leur pays entre 1959 et 1998. En étroite coopération avec les autorités congolaises, le HCR examine plus de 4 000 demandes déposées par des réfugiés rwandais qui souhaitent continuer à bénéficier de la protection internationale.
- Au cours du prochain exercice biennal, le Congo devrait comme précédemment distribuer des documents d'identité aux réfugiés, désigner les secteurs où ceux-ci peuvent vivre, offrir une protection globale aux populations réfugiées et assurer leur liberté de mouvement.

Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Déc. 2013		Déc. 2014		Déc. 2015	
		Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR
Réfugiés	Angola	260	260	230	230	100	100
	Rép. dém. du Congo	57 350	57 350	32 240	32 240	12 120	12 120
	Rwanda	8 140	8 140	4 980	4 980	1 000	1 000
	Pays divers	290	290	430	430	250	250
Demandeurs d'asile	Tchad	160	160	150	150	150	150
	Rép. dém. du Congo	2 490	2 490	2 390	2 390	2 390	2 390
	Rwanda	240	240	230	230	220	220
	Pays divers	320	320	300	300	270	270
Réfugiés rapatriés durant l'année	Congo	10	10	10	10	10	10
Autres	Angola	590	590	-	-	-	-
	Rwanda	-	-	3 000	3 000	6 950	6 950
	Pays divers	390	390	300	300	250	250
Total		70 240	70 240	44 260	44 260	23 710	23 710

| Réponse |

Besoins et stratégies

En 2014, les principaux besoins auront trait au rapatriement librement consenti des réfugiés originaires de la RDC, à la protection de tous les réfugiés et demandeurs d'asile accueillis au Congo et à la recherche de solutions à leur situation.

L'Organisation prévoit de faciliter le rapatriement librement consenti de 20 000 réfugiés en RDC en 2014, en assurant leur transport et en leur fournissant des allocations en espèces. Les individus qui ont des besoins particuliers seront identifiés et recevront une aide spécifique.

Le HCR travaillera en collaboration avec les pouvoirs publics pour veiller à ce que tous les réfugiés aient accès à des documents. Il renforcera les capacités des autorités locales, afin de faciliter la reconnaissance des documents délivrés aux réfugiés et de réduire le harcèlement et leur placement en détention.

L'Organisation s'efforcera, de concert avec le Comité national d'assistance aux réfugiés (CNAR), d'accélérer l'instruction des

demandes d'asile en attente et la prise de décisions et d'améliorer le système actuel.

Pour les réfugiés rwandais, un comité gouvernemental mis sur pied avec l'appui du HCR traitera les demandes d'exemption, et l'Organisation poursuivra ses négociations avec les autorités pour garantir le droit de recours et pour faciliter, le cas échéant, l'accès à l'intégration sur place.

Le dispositif d'identification des cas de violence sexuelle et sexiste et d'orientation des victimes sera renforcé, en particulier dans le nord du pays, et des efforts de constitution de capacités auprès des autorités consolideront le système juridique.

S'agissant de l'ensemble de la population réfugiée, le HCR s'attachera tout particulièrement à assurer l'accès des enfants à l'école primaire. Les réfugiés continueront à avoir accès aux services de santé, d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

Objectifs et cibles prioritaires en 2014

Le tableau suivant illustre par des exemples quelques-unes des principales activités prévues en 2014. À l'aide d'une sélection d'objectifs, issus des plans du HCR pour le programme de l'exercice 2014-2015, ce tableau est destiné à illustrer :

- ce qui a été prévu (Activités prévues) – lors du processus de planification et de hiérarchisation consécutif à l'évaluation des besoins globaux – pour des groupes particuliers relevant de la compétence du HCR ;
- les besoins identifiés qui peuvent être couverts moyennant l'intégralité et la flexibilité du financement (Cible globale en 2014) ;
- les besoins qui ne seront peut-être pas pris en charge si les fonds mis à disposition sont inférieurs au budget approuvé par le Comité exécutif (Écart potentiel). L'estimation de l'écart potentiel est fondée sur l'évaluation par l'opération dans le pays de l'impact probable d'un manque de financement global. Les calculs sont basés sur divers critères, notamment le contexte, les priorités stratégiques et les ressources qui ont été mises à disposition les années précédentes pour les différents domaines d'activité.

Les activités concernant les objectifs relatifs à la protection de l'enfance (y compris la détermination de l'intérêt supérieur), à l'éducation et à l'action contre la violence sexuelle et sexiste (prévention et réponse), relèvent de domaines fondamentaux, considérés comme prioritaires lors de l'allocation des fonds (Domaine prioritaire). Afin d'être en mesure d'allouer les fonds avec souplesse, le HCR invite ses donateurs à verser des contributions non affectées.

Il convient de préciser que dans certains cas, l'impossibilité d'atteindre les cibles relatives à l'exécution d'activités ou à la prestation de services n'est pas due à un financement insuffisant mais à d'autres causes, par exemple le manque d'accès aux personnes relevant de la compétence du HCR, la non-déclaration des cas, l'évolution de la situation, les problèmes de sécurité, le manque de moyens pour exécuter la totalité des programmes planifiés, etc. Le Rapport global 2014 expliquera, le cas échéant, les raisons pour lesquelles telle ou telle cible n'a pas été atteinte.

ACTIVITÉS PRÉVUES	PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR	CIBLE GLOBALE EN 2014	ÉCART POTENTIEL
Processus de protection et documents adéquats			
Enregistrement des faits d'état civil et délivrance des documents renforcés			
Le HCR, en collaboration avec son partenaire gouvernemental, veillera à ce que les réfugiés et les demandeurs d'asile soient en possession d'un document d'état civil et à ce que les enfants reçoivent des actes de naissance.			
Nombre de personnes enregistrées et recevant des documents dans le cadre d'une procédure de déclaration des naissances hors délai	Réfugiés en milieu rural (nord-est)	1 716	516
Qualité de l'enregistrement et du profilage améliorée ou maintenue			
Le HCR, en collaboration avec son partenaire gouvernemental, continuera d'assurer l'enregistrement des nouveaux réfugiés en 2014. Le HCR prévoit de renforcer la capacité du Comité national d'assistance aux réfugiés.			
Pourcentage de personnes enregistrées à titre individuel	Réfugiés et demandeurs d'asile en milieu urbain	100 %	Aucun écart
Sécurité face à la violence et à l'exploitation			
Risque de violence sexuelle et sexiste (VSS) réduit et qualité de la réponse améliorée			
En 2014, le HCR et ses partenaires renforceront leurs activités de prévention de la VSS, au profit des réfugiés vivant en milieu rural et en milieu urbain. Les services juridiques seront développés en 2014 ; parallèlement, le soutien médical et social sera amélioré afin de réduire la vulnérabilité des victimes.			
Nombre d'incidents déclarés de VSS pour lesquels les victimes reçoivent une assistance juridique	Réfugiés en milieu urbain	19	Domaine prioritaire
Nombre de personnes formées à la prévention et au traitement de la VSS	Réfugiés en milieu urbain	730	Domaine prioritaire
Protection de l'enfance renforcée			
En 2014, le HCR consolidera les mécanismes qui permettent aux enfants d'exprimer leurs problèmes et de les surmonter, par exemple en ouvrant des centres récréatifs et en encourageant les enfants à participer à la vie de la collectivité.			
Nombre de décisions prises par la commission de détermination de l'intérêt supérieur	Réfugiés en milieu rural (nord-est)	210	Domaine prioritaire
Environnement de protection favorable			
Législation et politiques élaborées et renforcées			
En 2014, le HCR continuera à promouvoir la ratification, par le Gouvernement congolais, des deux Conventions sur l'apatridie, ainsi que l'adoption d'une législation globale sur les réfugiés et l'asile.			
Mesure dans laquelle un appui au renforcement des capacités est offert au Gouvernement	Réfugiés	100 %	Aucun écart

Solutions durables

Potentiel en matière de rapatriement librement consenti réalisé

En 2014, le HCR aidera tous les réfugiés qui le souhaitent à regagner leur pays de manière sûre et digne.

Nombre de réunions de coordination transfrontalières organisées	Réfugiés en milieu rural (nord-est)	2	Aucun écart
Nombre de personnes qui bénéficient de services de transport assurant leur rapatriement dans la sécurité et la dignité	Réfugiés en milieu rural (nord-est)	20 000	2 200

Besoins de base et services essentiels

Approvisionnement en eau potable accru ou maintenu

Les réfugiés et les communautés d'accueil continuent à utiliser l'eau des rivières pour leur consommation et leurs besoins domestiques. En 2014, le HCR entend fournir 15 litres d'eau par personne et par jour et réduire ainsi les risques de maladies dues à la consommation d'eau insalubre.

Nombre de comités de gestion de l'eau constitués	Réfugiés en milieu rural (nord-est)	365	31
Nombre de puits construits/remis en état	Réfugiés en milieu rural (nord-est)	365	31

État de santé de la population amélioré

En 2014, le HCR continuera à veiller à ce que les personnes relevant de sa compétence aient accès aux soins de santé primaires en fournissant des médicaments aux centres de santé et en assurant le transfert des cas compliqués dans les hôpitaux adéquats.

Mesure dans laquelle l'accès à des structures de santé gérées par des ONG ou des organisations confessionnelles est assuré pour les personnes relevant de la compétence du HCR	Réfugiés en milieu rural (nord-est)	100 %	Aucun écart
---	-------------------------------------	-------	-------------

Bien-être nutritionnel amélioré

Le HCR et ses partenaires du secteur de la santé veilleront à ce que l'état nutritionnel des enfants réfugiés de moins de cinq ans réponde aux normes internationales. La surveillance nutritionnelle sera également renforcée afin de détecter et de traiter le plus tôt possible les cas de malnutrition modérée et aiguë.

Mesure dans laquelle un système efficace de surveillance de l'état nutritionnel est mis en place ou maintenu	Réfugiés en milieu rural (nord-est)	100 %	Aucun écart
---	-------------------------------------	-------	-------------

La population bénéficie d'un accès optimal à l'éducation

Dans les zones rurales, l'accès à l'éducation sera facilité moyennant l'intégration des enfants réfugiés dans les écoles nationales ; ces écoles seront renforcées afin de permettre aux enfants réfugiés de s'intégrer avec succès dans leur classe.

Nombre d'enfants scolarisés dans le primaire	Réfugiés en milieu rural (nord-est)	20 842	Domaine prioritaire
---	-------------------------------------	--------	---------------------

Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux :

Comité national d'assistance aux réfugiés (CNAR)

ONG :

African Initiatives for Relief and Development, Agence d'assistance aux rapatriés et aux réfugiés au Congo, Commission d'entraide pour les migrants et les réfugiés, *International Partnership for Human Development*, Médecins d'Afrique

Autres :

PAM, PNUD

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux :

Comité national d'assistance aux réfugiés (CNAR)

ONG :

African Initiatives for Relief and Development, *International Partnership for Human Development*

Autres :

FNUAP, OMS, PAM, UNESCO, UNICEF, VNU

Coordination

Le HCR travaille, en coordination avec le CNAR, sur toutes les activités visant à protéger et à aider les réfugiés en milieu urbain et rural. Le CNAR est présent à Brazzaville, ainsi que dans d'autres régions accueillant des réfugiés et des demandeurs d'asile.

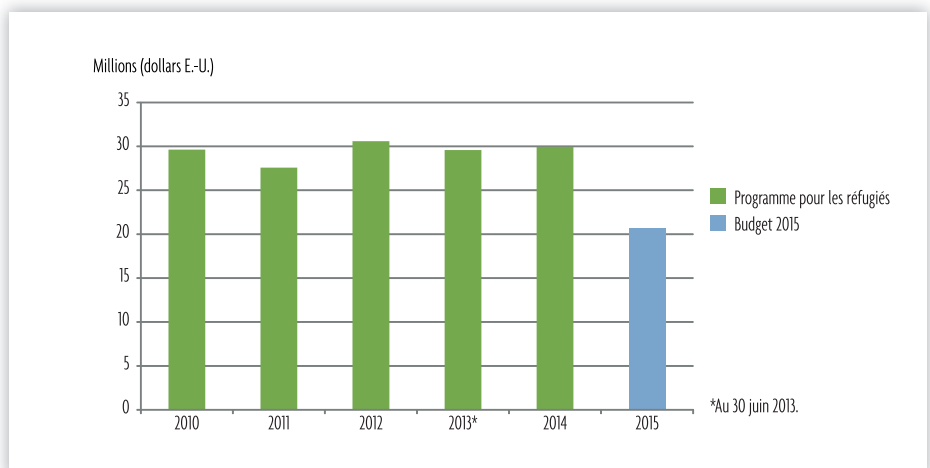
Le HCR coopère avec d'autres institutions des Nations Unies, ainsi qu'avec des partenaires humanitaires, nationaux et internationaux, pour trouver des solutions à la situation des réfugiés et des demandeurs d'asile. Les réunions mensuelles mises en place avec les partenaires humanitaires pour renforcer la coordination, en particulier dans le contexte de l'afflux de réfugiés centrafricains au Congo, se poursuivront en 2014. Des mémorandums d'accord ont été conclus avec le FNUAP, le PAM, le PNUD et l'UNICEF pour faire en sorte que les lacunes soient adéquatement comblées dans tous les secteurs.

| Informations financières |

Depuis l'afflux de réfugiés en provenance de la RDC à la fin de l'année 2009, les besoins financiers pour l'opération du HCR au Congo sont restés relativement constants, ce qui a permis à l'Organisation de répondre aux besoins essentiels de protection et d'assistance des réfugiés et des demandeurs d'asile accueillis dans le pays.

Le budget révisé de l'année 2013 est de 29,6 millions de dollars E.-U. Pour l'année 2014, les besoins financiers s'élèvent à 29,9 millions de dollars E.-U., en raison de l'instabilité de la situation en RDC et de l'arrivée incessante de réfugiés dans le pays.

Budget pour le Congo | 2010–2015



Budget 2014 pour le Congo | dollars E.-U.

Répartition budgétaire	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	Total
Budget 2013 révisé (30 juin 2013)	29 586 000	29 586 000
Environnement de protection favorable		
Droit et politique générale	35 672	35 672
Institutions administratives et pratiques	114 725	114 725
Sous-total	150 397	150 397
Processus de protection et documents adéquats		
Enregistrement et établissement de profils	187 225	187 225
Procédures de détermination du statut	423 172	423 172
Documents individuels	313 947	313 947
Enregistrement et documents d'état civil	661 171	661 171
Sous-total	1 585 515	1 585 515
Sécurité face à la violence et à l'exploitation		
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	500 938	500 938
Protection de l'enfance	677 517	677 517
Sous-total	1 178 455	1 178 455
Besoins de base et services essentiels		
Santé	2 874 185	2 874 185
Santé procréative et services liés au HIV	1 073 356	1 073 356
Nutrition	537 893	537 893
Eau	1 836 840	1 836 840
Assainissement et hygiène	143 947	143 947
Articles ménagers de base	1 659 893	1 659 893
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	1 432 119	1 432 119
Éducation	2 638 591	2 638 591
Sous-total	12 196 825	12 196 825
Autonomisation et autogestion communautaires		
Mobilisation communautaire	172 119	172 119
Autosuffisance et moyens d'existence	1 096 845	1 096 845
Sous-total	1 268 964	1 268 964
Solutions durables		
Retour volontaire	5 226 320	5 226 320
Intégration	102 172	102 172
Réinstallation	286 345	286 345
Sous-total	5 614 837	5 614 837
Direction, coordination et partenariats		
Coordination et partenariats	499 619	499 619
Relations avec les donateurs et mobilisation des ressources	212 119	212 119
Sous-total	711 738	711 738
Appui à la logistique et aux opérations		
Logistique et chaîne d'approvisionnement	4 489 738	4 489 738
Gestion des opérations, coordination et appui	2 752 000	2 752 000
Sous-total	7 241 738	7 241 738
Total du budget 2014	29 948 467	29 948 467